

Vote électronique, calendrier...

Comment ça marche ?

A la fin de l'année 2014 auront lieu, dans les trois fonctions publiques (d'Etat, hospitalière et territoriale), des élections professionnelles. Disons-le clairement : SUD éducation y joue sa représentativité ; la perte signifierait affaiblir considérablement les moyens de son fonctionnement, et rendrait plus difficile le syndicalisme de lutte.

Comme en 2011, le Ministère a choisi de mettre en place un vote électronique, que nous dénonçons et qui a entraîné une forte baisse de la participation lors du dernier scrutin. Au vu du taux de participation attendu, chaque voix va compter : c'est pourquoi il faut que tou-tes les adhérent-es aient les moyens de voter, et de faire voter autour d'eux-elles les sympathisant-es de SUD éducation. Pour vous aider dans cette démarche, voici quelques éléments sur le calendrier et sur les procédures pour pouvoir voter.

A retenir : pour pouvoir voter, chaque électeur-trice aura besoin de son «mot de passe électeur» et de son «identifiant électeur».

Pour s'assurer que le plus de collègues possibles seront en mesure de voter, il faut s'y prendre à l'avance pour informer des procédures, malheureusement beaucoup trop complexes.

Comment récupérer le «mot de passe électeur» ?

A partir du 22 septembre, tout-e électeur-trice peut se connecter sur l'espace électeur à l'adresse education.gouv.fr/electionspro2014. L'identifiant est l'adresse professionnelle type `prenom.nom@ac-nom-delacademie.fr`. L'électeur-trice choisit son mot de passe lors de sa première connection et le confirme via un mail envoyé sur sa boîte professionnelle. Il-elle aura besoin de ce mot de passe lors de l'élection.

Comment récupérer l'«identifiant électeur» ?

Entre le 4 et le 12 novembre, l'électeur-trice reçoit en main propre et/ou par mail sa notice de vote, qui contient l'identifiant électeur. Il-elle aura besoin de cet identifiant lors de l'élection.

Que faire dans son établissement pour permettre la plus grande participation possible ?

On peut exiger de la direction la mise en place d'un ordinateur dédié aux élections dès le 22 septembre pour permettre aux collègues de récupérer leur mot de passe électeur (cela fait partie des consignes envoyées aux chef-fes d'établissement). On peut ensuite informer les collègues des procédures pour récupérer ce mot de passe. Enfin on peut s'assurer que tout-es les collègues ont bien reçu leur «identifiant électeur». Ces démarches doivent se faire bien en amont des élections, pour éviter que des électeurs-trices se retrouvent démunis le jour du vote et finissent par renoncer. Il faut particulièrement faire un effort en direction des stagiaires et des précaires, susceptibles de moins connaître leurs droits.

Quand est-ce que se déroule le vote ?

Le vote se déroule sur une pleine semaine, du 27 novembre au 4 décembre. C'est alors qu'il faudra faire le maximum pour que tou-tes les adhérent-es et les sympathisant-es votent SUD éducation !

Du 27 novembre au 4 décembre
votez et faites voter
SUD éducation